RAPPORT D'ACTIVITÉS POISAT (Isère)

ANNÉE 2023



Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication 31 chemin des Prés de la Tour 73310 Chindrieux

Le Conseil Départemental de l'Isère, par sa délibération du 28 avril 2023, a souhaité redéfinir le niveau d'intervention de son opérateur, l'EIRAD, sur le moustique-tigre. Vous trouverez en annexe 1 de ce bilan d'activité, le nouveau cadre défini par le Conseil Départemental de l'Isère.

DÉMOUSTICATION EN ZONE URBAINE : LA LUTTE COMMUNAUTAIRE

Les actions mises en œuvre dans le cadre de cette lutte, concernent plus particulièrement les populations de moustique tigre (*Aedes.albopictus*).

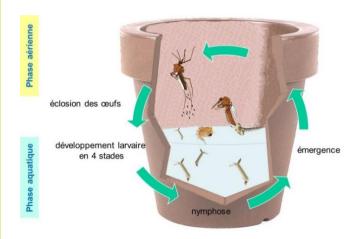
Le moustique tigre est un diptère de petite taille de la famille des Culicidae, originaire d'Asie du sud-est. C'est l'une des cent espèces les plus invasives au monde. Elle est actuellement présente dans plus de 100 pays des 5 continents.

Morphologiquement, le moustique-tigre se reconnait par la présence d'une ligne longitudinale blanche en position centrale sur son thorax noir, visible à l'œil nu. Il doit son nom aux rayures qu'il porte sur ses pattes et qu'il partage avec les espèces du même groupe.



Aedes albopictus

Comme tous les Aedes, la femelle pond ses œufs sur la partie sèche qui jouxte une surface d'eau. Inféodé aux creux d'arbres ou de rochers dans son aire de répartition originelle, ce moustique recherche en Europe des milieux similaires qu'il retrouve majoritairement en zone urbaine : vases, fûts d'eau de pluie, pièges à sable des bouches d'égout, creux d'arbres. . .



Cycle de développement

La mise en eau de ces gîtes par la pluie permet le développement des larves et, après quelques jours, l'émergence des adultes.

À l'approche de l'hiver, quand les jours raccourcissent, les œufs pondus par les femelles entrent en diapause (hibernation).

Ces œufs étant résistants au froid et à la dessiccation, l'éclosion est reportée au printemps suivant.

Le moustique tigre une espèce agressive, anthropophile qui sévit la journée. Une fois fécondée, la femelle pique des mammifères pour absorber du sang dans lequel elle trouvera les protéines nécessaires à la maturation de ses œufs.



Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication 31 chemin des Prés de la Tour 73310 Chindrieux

☎ 04 79 54 21 58 曷 04 79 54 28 41

⁴ contact@eid-rhonealpes.com www.eid-rhonealpes.com

A partir de ces constatations, une typologie peut être dressée permettant d'identifier les gîtes susceptibles de produire des moustiques tigres.

Les gîtes larvaires urbains colonisés par ces moustiques peuvent être séparés en deux catégories :

• Les gîtes larvaires liés au mode de vie des usagers. Ce pourcentage est en augmentation constante du fait de l'engouement croissant de la population pour les systèmes, artisanaux ou pas, de recueil d'eau pluviale. Souvent aériens, ces gîtes se caractérisent par des températures d'eau assez chaudes en été, activant le développement des larves de moustiques. Ils présentent l'avantage de pouvoir être facilement éliminés ou aménagés : par exemple les vases, soucoupes de pots de fleurs, récupérateurs d'eaux pluviales, gouttières mal vidées, vieux pneus, récipients en fer ou en plastique abandonnés...









• Les gîtes larvaires structurels, bien que plus nombreux, présentent l'avantage d'être facilement repérables et accessibles (voies publiques pour les regards d'eau pluviale). Une fois réalisés, ils ne peuvent être supprimés qu'à de rares exceptions.









Traitements larvaires

Suivant les directives départementales, un traitement a été réalisé au cours de la saison 2023 sur les avaloirs de la commune. Au cours de ce traitement, l'ensemble des avaloirs identifiés ont été traités sans distinction du gestionnaire de l'ouvrage (Metro, commune, privé).



Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication 31 chemin des Prés de la Tour 73310 Chindrieux

☎ 04 79 54 21 58 曷 04 79 54 28 41

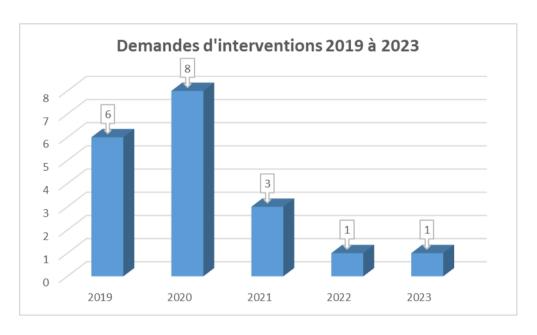
⁴ contact@eid-rhonealpes.com www.eid-rhonealpes.com

Les actions de sensibilisation et instructions des nuisances

Dans le nouveau cadre d'intervention, seules les interventions collectives au niveau d'un quartier ou d'un lotissement continuent à être menées à la condition, toutefois, qu'il n'y ait pas eu d'intervention durant les 5 années précédentes sur ce même quartier ou lotissement.

Au cours de cette année, 1 demande d'intervention a été enregistrée sur le site internet de l'EIRAD : www.eid-rhonealpes.com et suivie d'une intervention.

AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	TOTAL
0	0	0	1	0	0	0	1



Diffusion d'informations

Lutter contre la prolifération du moustique tigre doit nécessairement passer par la diffusion d'information. Ainsi, des plaquettes d'informations ont été mises à disposition des services municipaux afin de diffuser les principes de lutte auprès de la population.







Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication 31 chemin des Prés de la Tour 73310 Chindrieux

☎ 04 79 54 21 58 曷 04 79 54 28 41

♠ contact@eid-rhonealpes.com www.eid-rhonealpes.com

PLAN ANTI-DISSEMINATION DU CHIKUNGUNYA ET DE LA DENGUE

Le moustique tigre est vecteur de maladie tel que Dengue, Chikungunya et Zika (un vecteur est un organisme qui ne provoque pas lui-même une maladie mais qui disperse l'infection en transportant les agents pathogènes d'un hôte à l'autre).

Les virus de ces maladies sont présents et actifs dans les zones intertropicales. Il n'est pas rare que certaines personnes, s'étant fait piquées dans ces secteurs, reviennent malades en France Métropolitaine : on parle alors de **cas importé**.

Ces maladies étant à déclaration obligatoire de la part des services de santé, s'enclenche alors un processus (sous décision des ARS : Agence Régionale de Santé) appelé enquête entomologique. Cette dernière est consultable et visible (sous réserve d'accès) sur la plateforme internet Si-LAV : https://silav.sante.gouv.fr notée Si-LAV xx-xx-xxxx.

Le principe de cette enquête consiste en une prospection dans un rayon d'environ 150 mètres autour des lieux de passage du patient pour mettre en évidence ou non la présence de moustiques tigres adultes :

- Si la présence de moustiques tigres adultes est négative, alors, l'enquête et la procédure sont arrêtées.
- Si la présence de moustiques tigres adultes est positive, alors, différents modes d'actions (traitement adulticide nocturne, piégeage) sont mis en place afin d'éviter la propagation de la maladie à d'autres personnes n'ayant pas quitté le territoire métropolitain : on parlerait alors de cas autochtone.

En 2023, aucune enquête entomologique n'a été réalisée sur le territoire de la commune.

CONCLUSION

Comme défini par la délibération du 28 avril 2023 (par le conseil départemental), les actions de l'EIRAD de lutte contre le moustique-tigre au cours de la saison 2024 devront être organisées par la commune à l'échelle d'un quartier ou d'un lotissement. Les agents de l'EIRAD n'interviendront plus, comme précédemment, suite à la demande des administrés.

Il ne sera plus réalisé de traitements larvicides au niveau des infrastructures communales.

Dans le cadre de la délibération, les services de l'EIRAD pourront former des agents communaux pour assurer ces missions.

Le Directeur

R. FOUSSADIER



Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication 31 chemin des Prés de la Tour 73310 Chindrieux

☎ 04 79 54 21 58 曷 04 79 54 28 41

♠ contact@eid-rhonealpes.com www.eid-rhonealpes.com



Evolution des interventions de l'EID prises en charge sur les communes du périmètre de démoustication

Type d'intervention	Prise en charge dans les dépenses du périmètre de démoustication	Conditions
Formation des élus et agents des collectivités	Oui	Y compris recyclage ou formation annuelle des nouveaux agents
Réunions publiques, manifestations et/ou animations	Oui	Maximum 2 réunions par an
Mise à disposition d'outils de communication	Oui	Format numérique reproductible et modifiable Format papier sur demande avant le 01/03
Réunions et échanges techniques (élus et services des collectivités)	Oui	Maxi 5 par an/communes et au-delà financement par la commune
Diagnostic entomologique (identification des types de moustiques)	Oui	
Diagnostic à l'échelle d'un quartier ou du lotissement <u>organisé par la collectivité pour assurer la présence des habitants</u>	Oui 1 fois tous les 5 ans dans le même quartier	Implication de la collectivité dans l'information préalable des habitants pour assurer leur présence
Traitement des réseaux d'eaux pluviales	Non * (compétences EPCI et/ou communes)	
Gestion de plainte individuelle	Non (pouvoir de police du maire)	

^{* :} la commune peut confier la mission à l'EID sous réserve de la mise en place d'une convention spécifique financée en totalité par la commune et sous réserve des moyens humains de l'EID.